

**Loi de bioéthique : Jean Leonetti,  
les professionnels de la transplantation  
et les donneurs vivants**

Alors que les travaux de la Mission d'information sur la révision de la loi de bioéthique viennent de s'achever, son rapporteur, Jean Leonetti, a répondu positivement à l'invitation de la Société francophone de Transplantation (SFT).

Il participera vendredi 11 décembre prochain, à l'occasion du 9<sup>ème</sup> Congrès de la SFT, à une table ronde consacrée aux greffes à partir d'un donneur vivant (qui concernent très majoritairement le rein). Une séance de rattrapage bienvenue : sur les 109 auditions réalisées par la Mission, seulement 7 ont été consacrées au don et à la greffe d'organes.

Dans ce contexte et compte tenu de la situation de pénurie que connaît la France, les attentes des professionnels comme des patients sont immenses.

**En matière de don d'organes de son vivant**, la France est à la traîne. En 2008, 222 greffes de rein, soit 7,5% seulement des greffes rénales ont été effectuées à partir de donneurs vivants. Ces chiffres sont à comparer à ceux de nos voisins, comme le Royaume-Uni (800) ou les Pays-Bas (400)...

Outre une large ignorance du public vis-à-vis de cette possibilité thérapeutique **et une absence de volonté politique** (aucune démarche d'information du public sur ce sujet n'a jamais été menée), **notre loi est une des plus restrictives au monde.**

Par exemple, elle interdit actuellement de donner un rein à un ami très proche. Une situation paradoxale, à l'heure où 8 parlementaires sur 10 déclarent souhaiter en cas de besoin avoir cette possibilité.

Le cercle des donneurs vivants potentiels est en effet aujourd'hui restreint à la famille « élargie » et aux conjoints ou concubins. Les raisons évoquées de ces limitations sont d'ordre éthique : risques de pression, voire de dérive marchande.

Cette suspicion conduit à considérer chaque donneur potentiel au mieux comme une victime, soumis à une contrainte morale inadmissible, au pire comme un coupable en puissance. **Elle passe sous silence l'ampleur des tourments qui s'abattent non seulement sur les malades en attente de greffe, mais aussi sur tout leur entourage. Elle ne valorise pas les liens affectifs très forts qui peuvent exister entre un patient et son entourage. Elle ignore aussi la supériorité indiscutée des résultats des greffes de rein à partir de donneurs vivants et les pertes de chances qu'entraîne la limitation de leur accès.**

La plupart des pays pratiquant couramment ces greffes ont développé des stratégies volontaristes mais aussi des dispositifs d'accompagnement du donneur, pour que le don se déroule dans les meilleures conditions possibles. On est loin du « parcours du combattant » vécu par bien des donneurs français.

**Ce motif légitime d'inquiétude éthique, singulièrement absent des débats sur la révision de la loi, sera du reste la principale thématique de la table ronde.**

**D'une manière plus générale, l'enjeu reste la prise de conscience par le législateur de l'impérieuse nécessité d'une loi qui dépasse enfin les tabous et les frilosités excessives, compatible avec la mise en œuvre d'un cadre favorable et des moyens nécessaires au développement du don et de la greffe, à partir des donneurs décédés comme des donneurs vivants.**

## Eclairages

### **Donner un rein**

*Rappelons que l'on vit normalement avec un seul rein et que les risques encourus par le donneur à l'occasion du don d'un rein sont très faibles (risque de décès évalué à 1 pour 3000 au plan mondial).*

### **Pénurie**

*En 2008, près de 10 000 patients ont été inscrits sur liste d'attente de greffe pour un rein. Moins de 3 000 ont pu être transplantés. La France est donc confrontée pour cet organe à une pénurie considérable et qui va en s'accroissant. Or, malgré tous les efforts et les progrès réalisés, les possibilités de prélèvement sur des donneurs décédés sont limitées : une étude récente a montré que le potentiel de donneurs en état de mort encéphalique en France se situe environ à 4 000 par an. Il en faudrait 11 000 pour répondre aux besoins.*

### **Economies de santé**

*Outre sa très grande supériorité médicale, parfaitement démontrée par rapport aux différentes techniques de dialyse (amélioration très sensible de la survie et de la qualité de vie), la transplantation rénale permet de diviser environ par dix le coût de la prise en charge médicale des patients dont les reins ne fonctionnent plus. La réalisation de 3 000 greffes de rein correspond à une économie de 90 millions d'euros chaque année, soit en cumulant sur 10 ans près de 1,7 milliards d'euros.*

### **La Société Francophone de Transplantation**

La Société Francophone de Transplantation est une société savante regroupant les professionnels de santé et les chercheurs de tous les pays francophones impliqués dans les activités de prélèvement et de greffe de tous les organes, et dans les recherches cliniques et fondamentales qui permettent d'améliorer les résultats des transplantations et d'en diminuer les risques.

<http://www.transplantation-francophone.org>

### **Demain, la Greffe**

Demain, la Greffe est un laboratoire d'idées - think tank – indépendant. Il réunit des patients, des professionnels de santé, des représentants de la société civile, issus des horizons et des expériences les plus divers. Tous partagent une vision de ce que devraient devenir le don d'organes et la greffe en France.

Demain, la Greffe élabore et diffuse des propositions concrètes sur les grands enjeux médicaux, sociétaux et humains liés à cette pratique.

[www.demainlagreffe.fr](http://www.demainlagreffe.fr)

**Table Ronde « Faut-il repenser le parcours du donneur vivant ? »**  
**9<sup>ème</sup> Congrès de la Société francophone de Transplantation**  
**Vendredi 11 décembre 2009, de 9h à 10h30**  
**Auditorium Hermès – Acropolis - 1, Esplanade Kennedy - NICE**

### **CONTACTS**

**PRESSE : Claudia Von Platen - 06 15 29 39 06 - [claudia.vonplaten@club-internet.fr](mailto:claudia.vonplaten@club-internet.fr)**

**CONGRES : Pr Georges Mourad – [g-mourad@chu-montpellier.fr](mailto:g-mourad@chu-montpellier.fr) / Dr Elisabeth Cassuto - [cassuto-viguiet.e@chu-nice.fr](mailto:cassuto-viguiet.e@chu-nice.fr)**

**DEMAIN, LA GREFFE : Yvanie Caillé - 06 10 25 14 63 - [mail@yvanie.fr](mailto:mail@yvanie.fr)**